



Assemblée communale du 25 juin 2019, 20.00 h Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2018.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2018
3. Prendre connaissance et approuver le projet de réalisation d'un parking sur la parcelle No 140, Rte de St-Hippolyte, à Saint-Ursanne; voter le crédit de fr. 50'000.— nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable
4. Prendre connaissance et approuver le projet de démolition de l'annexe du bâtiment de la Rue du Quartier 18, à Saint-Ursanne; voter le crédit de fr. 210'000.— nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable.
5. Décider la réalisation du plan général d'alimentation en eau; voter le crédit de fr. 55'000.— nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement
6. Informations communales: réfection vieille ville de Saint-Ursanne
7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est déposé publiquement au secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site Internet communal. Les comptes 2018 sont disponibles sur le site Internet et auprès de l'administration communale. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'Assemblée.



Assemblée communale du 25 juin 2019, 20.00 h Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2018.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2018
3. Prendre connaissance et approuver le projet de réalisation d'un parking sur la parcelle No 140, Rte de St-Hippolyte, à Saint-Ursanne; voter le crédit de fr. 50'000.— nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable
4. Prendre connaissance et approuver le projet de démolition de l'annexe du bâtiment de la Rue du Quartier 18, à Saint-Ursanne; voter le crédit de fr. 210'000.— nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable.
5. Décider la réalisation du plan général d'alimentation en eau; voter le crédit de fr. 55'000.— nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement
6. Informations communales: réfection vieille ville de Saint-Ursanne
7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est déposé publiquement au secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site Internet communal. Les comptes 2018 sont disponibles sur le site Internet et auprès de l'administration communale. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'Assemblée.